



## CHSCT-M du 17 décembre 2013 Des crédits pour la Nouvelle-Calédonie

### Section de Nouvelle-Calédonie

Avec l'élaboration des Plans Stratégiques Directionnels, dont la seule vocation est d'organiser les services en fonction des milliers de suppressions d'emplois, **FO Finances** dénonce la poursuite des suppressions d'emplois, la diminution des moyens de fonctionnement et les restructurations permanentes qui aggravent les conditions de travail des agents et qui génèrent de plus en plus de souffrance au travail.

**Les bonnes nouvelles étant rares, FO Finances** prend acte avec satisfaction de la prise en compte d'une de ses revendications : **l'attribution et la pérennisation de crédits pour 2014** en faveur des agents des DOM-COM ne disposant pas de CHSCT. Afin de répondre à ce besoin, **il est proposé pour 2014 d'attribuer une dotation budgétaire aux comités techniques (CT) de ces COM de façon forfaitaire, en fonction du nombre d'agents. Les CT concernés sont ceux de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de Saint-Pierre-et Miquelon et de Wallis et Futuna.**

Les crédits 2014 sont reconduits à l'identique avec application d'une réserve de 7% prévue par la loi de finances (6% en 2013). La dotation par agent passe de 125,79 Euros en 2013 à 128,38 Euros en 2014.

**Cette augmentation affichée n'est que la conséquence de la baisse des effectifs !**

**Une avancée : pour la première fois, des crédits sont accordés aux Collectivités d'Outre-mer en fonction du nombre d'agents**

**FO Finances, à l'origine des crédits alloués pour la Nouvelle-Calédonie en 2012 et 2013, a obtenu un nouvel acquis : les CT seront dotés en 2014 de crédits** dont le montant sera équivalent à la dotation budgétaire dont le CHSCT Calédonien qui n'existe pas encore, devrait bénéficier en fonction du nombre d'agents (DDFIP : 153 agents ; Douane : 121 agents).

**Crédits 2014 alloués à la Nouvelle-Calédonie** : Après avoir soustrait la « réserve parlementaire de 7% » **les crédits se montent à 34 875 Euros.**

**Avec FO Finances continuez à revendiquer l'arrêt des suppressions d'emplois, l'amélioration de vos conditions de travail et la mise en place d'un CHSCT en Nouvelle-Calédonie**